

## Tribune libre du SNDGCT

### *Valorisation salariale dans la Fonction Publique Territoriale : pourquoi attendre ?*

Depuis le début de cette semaine, le Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques reçoit les syndicats représentatifs des agents de la fonction publique afin d'échanger sur le pouvoir d'achat, d'évoquer l'agenda social et d'écouter les propositions de revalorisation salariale. Le Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales (SNDGCT), qui défend historiquement les intérêts de la fonction publique territoriale et tout particulièrement des directions générales, rappelle dans une tribune l'urgence de faire évoluer le point d'indice, avec en ligne de mire la nécessité de redynamiser l'attractivité des emplois du secteur.

### **Tribune d'Emmanuel Gros, Premier Vice-Président National du SNDGCT, en charge des Fonctions de Direction Générale et du Pilotage Statutaire**

« Pourquoi attendre ?

Le constat est hélas partagé par tous et point n'est besoin d'être devin pour éclairer le défaut d'attractivité des emplois de la fonction publique et des cadres dirigeants en particulier. Pourquoi passer des années à étudier, passer un concours, pour gagner... environ 130 € de plus que le SMIC en début de carrière pour les catégories A ?

Il est donc parfaitement logique aujourd'hui de constater que des milliers de postes ne sont pas pourvus, tels que secrétaire de Mairie ou DGS de petites communes. Et ce n'est pas le fait d'être fonctionnaire ou contractuel qui vient changer la donne. Rien ne vient plus compenser la prise de responsabilité, et l'engagement pour le service public mérite aussi sa juste rémunération.

Pour les catégories C, le décrochage est tel dans le contexte actuel d'inflation, qu'il est impératif de revaloriser le point d'indice, seule mesure qui concernera l'ensemble des agents de toutes les catégories, sans aggraver le constat ci-avant rappelé.

Mais, au-delà des catégories C, il faut aussi que tous les autres s'y retrouvent. Hors ce n'est jamais le bon moment, et de bon moment il n'y aura jamais. Les échelles de rémunération des dirigeants territoriaux n'ont ainsi pas été revalorisées depuis plus de...20 ans !

C'est pourquoi l'augmentation du point d'indice doit s'accompagner d'une vraie réforme qui ne pourra se contenter de l'ajout de points aux grilles de rémunération les plus faibles, ou de mesures catégorielles, qui ne feraient qu'accroître les inégalités au regard de l'écrasement des grilles.

Cette réforme est possible et tout aussi urgente que l'évolution du point d'indice.

Plutôt que d'agir au coup par coup, et en s'inspirant de l'esprit de ce qui a été fait pour les administrateurs de l'Etat, le SNDGCT plaide en faveur de propositions globales, structurelles et cohérentes qui remettraient de la dynamique et des perspectives, tout en prenant mieux en compte la reconnaissance des métiers au bénéfice de tous les emplois territoriaux.

Des propositions qui intègrent ensuite la reconnaissance de la prise de responsabilités, à cadres d'emplois constants, par la création de grilles « sans fin », au cadencement d'échelon rapide et à impact budgétaire maîtrisé. En effet, les évolutions venant au fil du temps, le premier palier est maîtrisable par les employeurs.

Des propositions qui faciliteront enfin la réflexion vers une architecture des rémunérations davantage centrée métier dans le cadre du chantier « accès-parcours-rémunérations » lancé par le Ministre de la transformation et de la fonction publique Stanislas Guérini. Mais à écouter les administrations centrales, ce chantier prendra beaucoup de temps.

Ces propositions ont été faites au Ministre par le SNDGCT. Avec de surcroît le mérite de « détendre » la pression forte et régulière sur l'évolution du point d'indice puisque chaque agent enregistrerait une évolution salariale automatique par son avancement tous les ans ou tous les 1.5 ans, sans jamais plus être bloqué.

Alors pourquoi attendre ?

Le **SYNDICAT NATIONAL DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES** créé en 1948 est une organisation professionnelle qui regroupe des dirigeants territoriaux de collectivités (DGS, Directeurs Généraux Adjointes des Services, cadres de direction du CNFPT et agents retraités des catégories précitées), de centres de gestion et d'établissements publics. Il compte aujourd'hui 4 000 adhérents, dont plus de 3 000 en activité. [www.sndgct.fr](http://www.sndgct.fr) - @SNDGCT

